



COMMUNE D'AVUSY

CH-1285 Athenaz

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2013

La séance est ouverte à 20h.35, par Mme Françoise CERUTTI, présidente.

Présents : Monsieur René JEMMELY, maire.
Monsieur Didier FLECK, adjoint.
Monsieur Eric GARDI, adjoint.

Mesdames Françoise CERUTTI et Claire-Lise HALDEMANN, Messieurs Luca BONAITI, Marc BRÜDERLIN, Thierry BUBLOZ, Christian ETIENNE, Olivier GASPOZ, Olivier GOY, Philippe ISELI, Olivier JUNGO et Claude-André MEYER, conseillères et conseillers municipaux.

Excusés : Madame Céline VENDEIRA et M. Jean-Pierre GAILLARD, conseillère et conseiller municipaux.

Ordre du jour

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 11 juin 2013 ;
- 2) Communications du bureau du Conseil municipal ;
- 3) Communications de l'Exécutif ;
- 4) Décisions de l'ACG sujettes à opposition : bibliobus; culture; célébrations du bicentenaire de l'entrée de Genève dans la Confédération; charges de fonctionnement et investissements informatique du GIAP; Grand Théâtre; financement d'investissements informatiques généraux; création de places de crèches ;
- 5) Nomination du président et vice-président, ainsi que de leurs suppléants du local de vote pour 2014 ;
- 6) Discussion sur l'acquisition de la parcelle n° 3148 sise à Athenaz et de son bâtiment ;
- 7) Propositions de motions et de résolutions ;
- 8) Rapports des commissions ;
- 9) Fixation des dates des prochaines commissions ;
- 10) Questions et divers.

Décisions prises durant la séance du Conseil municipal

- Les décisions de l'ACG sujettes à opposition sont acceptées.
- Relancer les propriétaires de la parcelle 3148 sise à Athenaz et de son bâtiment pour une proposition d'achat ferme de Fr. 1,5 moi
- Séance à l'intention des habitants : pas cette année car trop chargée.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 juin 2013

Les conseillers n'ont pas de remarques à formuler, le procès-verbal est accepté à l'unanimité des membres présents.

2. Communications du bureau du Conseil municipal

Rien à signaler.

3. Communications de l'Exécutif

3.1 Réorganisation et fonctionnement du Conseil municipal

Au vu de certaines questions de problèmes, de fonctionnement et de séparations des tâches et pouvoirs, l'Exécutif a demandé un rendez-vous avec une juriste spécialisée dans le fonctionnement des communes.

Comme souhaité par les conseillers, une séance en sa présence est agendée au mardi 01.10.2013 à 20h.00 à la salle du Conseil municipal.

Seront abordés, les points tels que :

- l'organisation
- les attributions Exécutif – Conseil municipal
- le fonctionnement

Afin d'optimiser cette séance au maximum, les conseillers sont priés de préparer leurs questions.

3.2 Zone artisanale d'Eaumorte

Lors de la dernière réunion, seules trois communes (Avully, Chancy et Avusy), sur les cinq restantes étaient présentes. Le but de cette séance était de relever les doléances de chacune.

Un point fâche : la commune d'Avully souhaiterait que les camions de l'entreprise Maury, actuellement parqués à Vernier, soient déplacés sur cette zone, sur un terrain appartenant à Avully.

Les deux communes présentes ne sont pas d'accord et Soral nous a transmis qu'elle n'est pas non plus favorable à cette demande.

Lors de la prochaine séance, nous définirons combien de communes souhaitent continuer « l'aventure ».

Bref, tout ça n'avance pas beaucoup.

3.3 Finances communales

Petit point sur l'état des finances communales, notamment les dépassements.

- 05.319 – administration générale
- 05.352 – cotisation SIACG
- 08.311 – immeuble patrimoine administratif
- 08.313 – achat fournitures et marchandises
- 14.314 – incendie et secours
- 30.318 – encouragement à la culture.

Les explications détaillées seront transmises lors de la prochaine commission finances.

- 3.4 Invitation nouveaux habitants : le mardi 29.10.2013 à 19h.00 à la salle de Sézegnin. Tout le conseil, les employés et les sociétés.
- 3.5 Promotions civiques : le mardi 05.11.2013 à 18h.30 à la mairie. Membres de la commission sociale.
- 3.6 Noël des aînés : le jeudi 19.12.2013 à 19h.00 en principe à Sézegnin. Tous.
- 3.7 Stop d'Athenaz
- Il a été marqué.
- Un panneau pour rendre les usagers attentifs au changement est posé.
- Le rafraichissement des deux autres stops est attendu.
- 3.8 Abribus chemin des Quoattes
- Commandé. Livraison et pose prévues fin septembre.
- 3.9 Eclairage ancienne école
- Il a été changé cet été.
- Nous n'avons pas pu installer les LED que nous pensions, car elles ne seront bientôt plus aux normes.
- Lorsque les nouvelles normes entreront en vigueur, il faudra compter environ Fr. 6'000.-- pour les 42 LED (montées sur des selfs électroniques).
- 3.10 Echange terrain Véronique MEYER
- Pas du tout intéressée par l'échange proposé, car elle ne voit pas l'avantage qu'elle pourrait en tirer.
- En revanche, elle serait intéressée par un échange d'une bande de terrain qui se trouve en bas de la parcelle du centre communal, parcelle dont on avait parlé et qui est en zone sportive.
- Enfin, elle est d'accord pour un accès d'une largeur de 2,50 m., pas plus.
- 3.11 Bus scolaire
- Il a été livré dans les temps.
- Il est un peu plus grand que le précédent, mais les utilisateurs sont satisfaits. Le fait qu'il soit bridé à 45km/h. ne pose pas de problème non plus.
- 3.12 Sécurité
- La réunion qui était prévue à Bernex avec les APM est reportée en fin d'année.
- 3.13 RC Avusy
- Cette société a un nouveau président du nom de Laurent MARMEYS.
- Nous l'avons déjà reçu en mairie pour faire connaissance et profiter de remettre certaines choses au point.
- 3.14 Genève-Servette hockey club
- Comme l'année passée, nous avons souscrit 4 abonnements pour la saison 2013-2014 et nous recevons également 50 billets à répartir en fonction, probablement en fin de saison.

3.15 Rapport suite à la motion transmise à l'Exécutif en vue de déterminer les besoins en places de crèche

Le rapport complet sera annexé au prochain procès-verbal du Conseil municipal. M. FLECK tient également à la disposition des conseillers, les éléments qui lui ont permis d'arriver à ses conclusions.

M. FLECK rappelle qu'il était demandé à l'Exécutif de :

1. déterminer les besoins actuels et futurs de la population communale en matière de places de crèche ;
2. se renseigner sur la situation dans les communes voisines de la Champagne ;
3. sonder l'intérêt de ces autres communes pour une structure intercommunale ;
4. entreprendre une recherche auprès d'autres crèches afin de trouver des places dans l'intervalle (et sondage auprès des communes de la Champagne pour connaître leurs besoins).

En ce qui concerne le sondage réalisé au niveau communal, nous n'avons reçu que 23 réponses en retour, qui se répartissent de la façon suivante :

- 1/3 sont à la recherche d'une place
- 1/3 n'ont besoin de rien
- 1/3 seraient intéressés par une place mais au niveau intercommunal.

Conclusion : des places de crèche manquent. Il y a des demandes évidentes de la part des familles. Le jardin d'enfants d'Avusy affiche complet et il n'y a pas assez de familles d'accueil de jour.

Par rapport au nombre de réponses reçues, nous pouvons néanmoins nous poser des questions quant à l'intérêt des gens.

Une évidence aussi, la problématique « crèche » doit se voir d'une façon intercommunale.

Préférons-nous attendre les autres ou plutôt en être les instigateurs ?

M. ETIENNE : les besoins de Laconnex, Soral, Chancy ont-ils pu être chiffrés ?

M. FLECK : leurs besoins correspondent aux nôtres.

M. GOY : existe-t-il des statistiques par région ?

M. FLECK : pas par région, mais par « couche sociale » et « état familial ».

Il propose que les conseillers prennent connaissance du rapport qui sera annexé au prochain procès-verbal et que ce point figure à l'ordre du jour de la prochaine séance.

4. Décisions de l'ACG sujettes à opposition : bibliobus; culture; célébrations du bicentenaire de l'entrée de Genève dans la Confédération; charges de fonctionnement et investissements informatique du GIAP; Grand Théâtre; financement d'investissements informatiques généraux; création de places de crèches

M. ETIENNE est contre les dépenses inhérentes à l'informatique, à savoir deux objets énoncés ci-dessus. Ces dépenses sont trop importantes.

M. FLECK n'est pas contre ce que dit M. ETIENNE, néanmoins pour que ces décisions arrivent à notre niveau, il faut bien se dire qu'elles ont déjà été longuement débattues dans diverses séances.

Les conseillers n'ayant plus de remarques, ces décisions sont acceptées à la majorité, moins une voix.

5. Nomination du président et vice-président, ainsi que de leurs suppléants du local de vote pour 2014

Les conseillers n'ont pour l'instant personne à proposer.

Il est demandé à chaque groupe de bien vouloir présenter une à deux personnes, qui auront déjà été approchées, pour la prochaine séance du Conseil municipal.

6. Discussion sur l'acquisition de la parcelle n° 3148, sise à Athenaz et de son bâtiment

M. JEMMELY rappelle que la somme de 1,6 mio avait été proposée pour la totalité ou Fr. 100'000.-- (somme élevée) pour les 64 m² carrés qui nous intéressent réellement.

Malheureusement pour nous, notre offre pour la petite parcelle seule ne les intéresse pas, car ils souhaitent vendre la totalité.

D'après une estimation de la Raiffeisen, pour laquelle il tient à remercier M. BONAITI, cet objet est estimé à 1,450 mio.

Que faisons-nous ?

Si quelqu'un achète le tout, nous pourrions peut-être lui racheter le bout de terrain qui nous intéresse, mais si oui, à quel prix ? Alors que finalement, la différence n'est pas si énorme, et nous pourrions, dans un premier temps louer cette maison et pourquoi pas la vendre à une échéance plus ou moins proche. Sans compter que sans ce terrain, nous allons être embêtés.

M. JUNGO : dans un premier temps, nous pourrions attendre le futur acquéreur et lui proposer une offre pour le terrain à Fr. 200'000.--, même si c'est complètement surévalué, cela nous ferait tout de même économiser Fr. 1,4 mio.

M. ETIENNE demande si la proposition de Fr. 120'000.--, telle que mentionnée dans le dernier procès-verbal a été faite ?

M. JEMMELY : nous sommes restés à Fr. 100'000.--, car de toute manière, ils ne veulent pas vendre les deux objets séparément.

M. MEYER attire l'attention sur le fait que la maison près du Renfort s'est vendue à Fr. 800'000.-- alors qu'elle est trois fois plus petite. Personnellement, il trouve que ça vaut la peine d'acquérir le tout et de l'englober dans notre projet.

M. JEMMELY s'est renseigné auprès de notre fiduciaire, et nous pourrions acheter cet objet sans emprunt et l'inclure dans le patrimoine financier.

M. BRÜDERLIN est pour l'achat du tout. Il ne faut pas prendre de risque.

M. ETIENNE aimerait, dans un premier temps, que nous fassions une nouvelle offre pour le terrain.

M. MEYER n'est pas pour. Il faut penser au précédent que ça pourrait créer et cela pourrait nous retomber dessus lors de futures acquisitions.

M. ETIENNE : nous pourrions alors garder la même offre pour le terrain et leur proposer en plus une contrepartie, comme une place de parking en sous-sol.

Mme CERUTTI est favorable à l'acquisition de la totalité, d'autant que nous garderions toute la maîtrise du périmètre et qu'en plus, une maison ça se loue.

M. BONAITI demande si 1,6 mio était une proposition d'achat ?

M. JEMMELY : oui. Tous frais inclus et pour autant que le Conseil municipal accepte cette proposition.

M. BONAÏTI trouve que cette proposition est trop élevée. Il faudrait maintenant proposer une offre légèrement au-dessus de l'expertise, comme par exemple 1,5 mio, point final.

M. GARDI n'est pas pour renchérir sur la parcelle, mais pour proposer une offre ferme de 1,5 mio pour le tout.

M. BUBLOZ : le seul risque est si par hasard il y avait un acheteur légèrement au-dessus de nous, mais il pense que les vendeurs viendraient nous relancer. Nous ne prenons donc pas beaucoup de risque.

M. ETIENNE : il y a pour 1,07 mio de cédules hypothécaires, les vendeurs ne devraient donc pas avoir beaucoup plus de « dettes ». Il serait favorable à proposer deux variantes : 1,5 mio ferme ou Fr. 100'000,-- et une place de parking en souterrain.

M. MEYER : l'idéal serait de savoir combien ils avaient acheté cette maison à l'époque, car il serait normal que les propriétaires actuels ne veuillent pas vendre en-dessous.

M. FLECK : personnellement, Fr. 100'000,-- de plus ou de moins ce n'est rien. La question est de savoir maintenant si cette maison et son terrain nous sont indispensables ?

M. JEMMELY : indispensables non. Plus qu'utiles oui.

M. BONAÏTI n'est pas d'accord de faire de la surenchère. Cela va créer des précédents. Certes, il faut avoir la maîtrise, mais pas à n'importe quel prix, sans compter qu'il y a un marché.

M. GARDI partage l'avis de M. BONAÏTI. Par contre, 1,5 mio pour le tout est un prix raisonnable par rapport au prix du marché. Nous ne risquons pas grand-chose et c'est une opportunité qu'il faut saisir.

M. ETIENNE : avec 1,5 mio nous sommes dans l'incertitude, puisque déjà ils ne voulaient pas entrer en matière avec 1,6 mio. C'est pourquoi, il essaierait de proposer l'alternative avec le parking.

M. GOY est favorable à une offre ferme à 1,5 mio.

M. MEYER : nous pouvons aussi leur faire une promesse de vente d'une durée d'une année, ce qui nous laisserait le temps de trouver, de notre côté, un acheteur pour la maison et de garder la parcelle qui nous intéresse.

A ce stade de la discussion, Mme CERUTTI demande si les conseillers sont favorables pour une offre d'achat ferme du tout d'un montant de 1,5 mio ?

9 pour / 1 abstention (M. MEYER)

M. JEMMELY relancera les propriétaires demain.

7 Propositions de motions et de résolutions

Rien à signaler.

8. Rapports des commissions

8.1 Commission finances

A abordé la question de pouvoir prélever un pourcentage sur les fonds propres des immeubles qui nous appartiennent (immeuble Avusy, immeuble Athenaz, droit de superficie terrains Portier). Ce prélèvement nous amènerait un montant global de plus ou moins Fr. 500'000,--.

Objectif : pouvoir entreprendre des projets importants dans des domaines tels que : l'économie d'énergie par exemple et d'autres à voir.

Deux problèmes ont été évoqués :

- 1) la faisabilité de cette opération. Pour répondre à cette question, l'Exécutif va demander à M. SOLER. Suivant la réponse, M. SOLER viendra en discuter en commission.
- 2) le procédé est-il judicieux par rapport à la gestion du patrimoine financier ?

Les réponses aux questions posées précédemment par M. ETIENNE ont été transmises, à savoir :

- Sécurité routière : la somme totale comptabilisée pour ces travaux a été transmise par année. Il a été demandé sur quel poste du budget de fonctionnement, les sommes ont été comptabilisées. La réponse est en attente.
- Différence d'amortissement de Fr. 500'000,-- sur les immeubles : pour l'instant pas de réponse, car cela date de 1993 (avant l'existence de réviseurs des comptes). La question a été posée à la Surveillance des communes qui doit procéder à des recherches. Certainement lié à la création de combles dans l'immeuble.
- Revenus sur les gravières : sommes transmises pour 2011 et 2012.
- Charges immeuble d'Avusy : ok.

M. ETIENNE a constaté une différence dans les charges de l'immeuble d'Avusy de Fr. 330,95 de plus, entre le listing donné par la régie et le rapport du réviseur. Comment est-ce possible ?

M. JEMMELY : cela est apparemment dû à des travaux effectués chez les locataires qui ne sont pas tous pris en compte.

M. ETIENNE : l'autre question reste les Fr. 500'000,-- en plus sur l'emprunt de l'immeuble d'Avusy, pour lequel on ne sait toujours pas à quoi il correspond. Il trouve bizarre qu'il y ait une telle erreur dans la comptabilisation qui est passée incognito durant toutes ces années.

M. JEMMELY rappelle que cette question est dans les mains de la Surveillance des communes qui, à l'époque, était l'organe de révision. Personnellement, il pense qu'il s'agit de la création des combles.

M. GANGLOFF attire l'attention sur le fait qu'il est trop tôt pour parler d'erreur. La délibération portait sur Fr. 4'350'000,-- ,d'où les amortissements de Fr. 43'500,--. Le montant emprunté s'élève à Fr. 3'850'000,--. Il y a déjà là une différence de Fr. 500'000,--. Est-ce que ces deux différences sont liées ($19 \times 43'500,-- = \text{Fr. } 500'000,--$). Ou est-ce dû à un amortissement anticipé ou autre ? Il y a très certainement une explication, comme cela a toujours été le cas.

Pour les Fr. 330,95 de différence sur les Fr. 112'000,--, certains travaux sont remboursés par les locataires. De même, des intérêts n'ont peut-être pas tous été comptabilisés. Si les conseillers le souhaitent vraiment, M. GANGLOFF se propose de prendre le temps pour trouver d'où vient cette différence qui s'élève réellement à Fr. 20,--.

M. ETIENNE n'est pas pour faire des recherches pour cette somme. Par contre, à propos des Fr. 500'000,-- il s'agit pour lui d'une erreur, car quelque chose ne joue pas dans la comptabilité par rapport à la situation évoquée dans le rapport de révision (emprunts / exploitation des immeubles). Il aimerait savoir d'où vient cette différence et la comprendre.

M. MEYER : est pour l'explication des Fr. 500'000,-- mais pas pour que M. GANGLOFF perde du temps avec les Fr. 330,--.

Les autres conseillers partagent également cet avis.

Pour conclure, M. JEMMELY confirme que les recherches sont en cours. Cela prendra un certain temps, car il s'agit de revenir 20 ans en arrière.

8.2 Commission sociale

Mémoire des aînés : le travail a été présenté et les retranscriptions ont été remises brutes avec les enregistrements (5 personnes ont été interviewées).
Mme RUCHAT a donné son point de vue et pense qu'il faudrait encore prévoir quelques entretiens.

Des thèmes seraient encore à creuser et elle nous a également transmis des idées pour la suite.

M. FLECK : il avait été décidé que l'été serait profitable aux membres de la commission pour se pencher sur ces travaux, mais après discussion, il a finalement été décidé d'aller plus loin en commission.

M. GOY : Mme RUCHAT a-t-elle donné des pistes pour continuer ?

M. HALDEMANN : oui. Dans un premier temps il faudrait compléter certains entretiens et en faire d'autres. Prendre des photos, prévoir un lexique, inclure la brochure déjà existante, structurer par thèmes, etc.

Il existe une association AEHR que nous pourrions contacter. Cette association, qui étudie l'histoire régionale, a déjà travaillé pour plusieurs communes.

Autre sujet abordé, la soirée pour les jeunes, prévue au mois d'octobre.

8.3 Commission civisme

A abordé le problème des incivilités, notamment des personnes qui déposent leurs déchets n'importe où (descente d'escaliers, par exemple).

Malheureusement, nous sommes impuissants face à ces gestes et ne pouvons que les constater.

Les débordements et vandalisme qui ont eu lieu lors de la kermesse sont dans les mains de l'Exécutif.

Les membres pensaient également prévoir une formation sur les défibrillateurs au niveau des écoles et du personnel communal.

Avant d'organiser quoi que ce soit, nous allons attendre la séance du 1^{er} octobre pour savoir à qui incombe l'organisation de certaines choses.

M. BONAITI demande de ne pas inclure les pompiers dans cette démonstration, car ils organiseront une formation directement avec APROTEC (janvier-février).

M. FLECK rappelle qu'il était aussi question d'organiser un exercice avec les extincteurs, afin que les enseignants sachent les utiliser en cas de besoin, et il pensait bon de jumeler ça avec les défibrillateurs et d'y joindre les employés de la commune et le Conseil municipal.

M. BONAITI : il y a eu une journée extincteurs organisée par les pompiers il y a quelques mois un samedi. Quelques enseignants sont venus, mais le samedi est en-dehors de leurs heures et les gens sont libres !!!

Pour que cette démonstration soit couronnée de succès, il faudra faire bien attention au jour, à l'heure et à la personne qui convoque.

9. Fixation des dates de commissions

- Lundi 16.09.13 à 20h.30 commission sociale (M. FLECK excusé)
- Mardi 17.09.13 à 20h.30 commission économie
- Lundi 23.09.13 à 20h.30 commission environnement

- Mardi 24.09.13 à 20h.30 commission travaux
- Lundi 30.09.13 à 20h.30 commission finances

10. Questions et divers

- 10.1. M. GASPOZ remercie pour le bus scolaire.
- 10.2 M. GASPOZ demande s'il serait possible de déplacer les cours de piscine à Avully ?
M. JEMMELY : tout dépend du maître de sports et de la disponibilité de la piscine d'Avully.
- 10.3 M. ETIENNE demande où en est l'éclairage du terrain de rugby ?
M. GARDI : l'appareil a été posé avant la kermesse, reste à le raccorder, chose qu'il fera tout prochainement.
- 10.4 M. ETIENNE : qu'en est-il de la question sur remblayage du terrain de Champlong ?
M. JEMMELY : toujours pas de réponse de la part du GESDEC.
Ceci dit, M. JEMMELY a demandé à M. LONGCHAMP de venir à Avusy pour parler des gravières. Une séance sera donc organisée.
- 10.5 M. ETIENNE a été approché par un habitant de la commune qui demandait pourquoi nos employés taillaient la haie de Mme BERTHOUD à Sézegnin.
M. GANGLOFF : il s'agit tout simplement d'une haie qui est sur le domaine communal.
- 10.6 Mme HALDEMANN : une séance pour les terrains Portier est-elle bientôt prévue ?
M. JEMMELY : pas encore. Dans un premier temps, l'Exécutif va proposer un fil rouge, pour que ce projet avance.
- 10.7 Mme HALDEMANN : où en est le dossier des containers-terriers ?
M. GARDI : une visite sur place a été organisée avec M. PRIVET, ingénieur en charge du dossier. Ce Monsieur travaille dessus et nous recontactera dès que le projet aura un peu plus avancé.
- 10.8 M. BRÜDERLIN : zone artisanale d'Eaumorte : les conseillers peuvent-ils organiser une séance avec les conseillers municipaux des communes concernées ?
M. JEMMELY : pas tout de suite. Il préfère attendre la prochaine réunion avec les Exécutifs.
- 10.9 M. FLECK est toujours en attente de noms pour les mérites avusiens.
- 10.10 M. FLECK : les conseillers avaient souhaité organiser des séances à l'intention des habitants de notre commune. Qu'en est-il. Faut-il en prévoir une d'ici la fin de l'année.
Réponse : non.
- 10.11 M. GOY : terrains Portier : comment cela va-t-il se dérouler ? Y a-t-il des propositions, car il avait prévu d'inviter des intervenants extérieurs et doit les tenir au courant.
M. JEMMELY : ce point sera à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil municipal.
- 10.12 M. BONAITI a lu avec surprise que la demande pour la modification de la route de Pré-Recoux est passée dans la FAO !
M. JEMMELY : ce n'est pas de notre ressort mais de celui de la DGM. Cela ne veut pas dire non plus que nous allons appliquer ce qui est paru. Nous avons 2 ans pour le faire.
- 10.13 M. BUBLOZ : le goudron du parking en face de l'ancienne poste est en très mauvais état.
M. GARDI : cela fait partie des réfections de routes prévues. Un rendez-vous a eu lieu fin juin sur place, malheureusement, la personne en charge de ces travaux a un problème de santé. Un nouveau rendez-vous sur place s'est tenu aujourd'hui et un devis devrait arriver d'ici la prochaine commission des travaux.
- 10.14 M. BUBLOZ : toujours au sujet de ce parking, il y a aussi les bacs à fleurs.
M.GARDI : seront prochainement débarrés car ce n'est pas bien joli.
- 10.15 M. BUBLOZ est étonné que sa voisine, qui habite un immeuble communal, ne puisse pas avoir un lave-linge alors que sa demande date de 2-3 semaines.

M. MEYER n'est pas étonné. Il s'agit d'un délai tout à fait normal pour un appartement qui est sous régie.

M. JEMMELY confirme ce que dit M. MEYER. Toutefois, la commune n'a pas la même version que M. BUBLOZ.

La régie a été avertie de la panne un vendredi. Dès que l'offre pour un nouvel appareil nous est parvenue, nous avons donné notre aval. Ce qui a dû totaliser une semaine au grand maximum. Pas 3 semaines !

10.16 M. GOY aimerait relever l'engagement des jeunes qui tenaient un stand durant la dernière kermesse.

10.17 M. GOY informe qu'il ne pourra pas être présent à la soirée des nouveaux habitants et s'en excuse.

10.18 M. GANGLOFF demande aux conseillers qui n'auraient pas encore répondu à l'invitation de la R'vue de bien vouloir se manifester.

La séance est close à 22h.30.

Un conseiller :

Le secrétaire :

Le président du Conseil :